

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU NÉ

Comité Syndical du 3 avril 2024

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-quatre et le 3 avril à dix-huit heures, le comité du Syndicat du Bassin Versant du Né, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain TESTAUD avec l'ordre du jour suivant :

- Convention de partenariat avec GRAINE -Mon territoire au fil de l'eau (MTFE) 2024-2025
- Vote du Compte de Gestion 2023
- Vote du Compte Administratif 2023
- Affectation des résultats 2023
- Proposition et vote du Budget 2024
- Questions diverses.

CDC 4B					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Alain TESTAUD	X		Gaëlle GOMBEAU		
Allain DUBROCA	X		David BLANCHON		
Benoit PELLETIER	X		Brigitte BAUCANNE	X	
Jean-Pierre BARBOT	X		Eric CHAIGNAUD		
Emmanuel ARNAULT	X		Michèle BELLY		
Martine MONTAUT	X		Frédéric BARON		
Christian BOULETTE	X		Jean-Pierre HERROUET		
Dominique de CASTELBAJAC DE LA CROIX		X	Aurélien VALLEAU		
Laurent BUZARD		X	Thierry MONTENON		
Vincent RENAUDIN	X		Guy GIRARD		

CA GRAND ANGOULEME					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Jean-Christophe THIAN			Thierry MOTEAU		

CA GRAND COGNAC					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Dominique MERCIER	X		Eric RAMBAUD		
Hélène BRISSON	X		Dominique BURTIN		
Stéphane DEBORDE		X	Gaëlle ARNAUD		
Jean-François MAURANGE	X		Bruno NAUDIN-BERTHIER		X

Tony PINEAU		X	Cyril THIERS		
Jean-Luc BALLOUT			Jérôme SOURISSEAU		
Stéphane NADAUD	X		Yoann BASSON		
Jacques DESLIAS			Marlène SANSONNET		
Christian MATIGNON	X		Sylvie BRISSAUD		
Christian DAGNAUD	X		Philippe RABY		
Bruno GAY	X		Romain RICHARD		
Christian JOBIT			Pierre-Louis RABY		
Jean-Claude D'EUSANIO	X		Elisabeth DUMONT		
Xavier BONNET	X		Stéphane DENIS	X	
Nicolas POURIN	X		Gilbert RAMBEAU		X
Fabien DELISLE		X	Carole MEUNIER		X
Paul BELLAVOINE			Brice MOUGIN		X

CDC HAUTE SAINTONGE					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Pierre-Noël ROY	X		Eric DROUINAUD		
Vincent MERCIER		X	Paul MANICOT		
Adrien GOYON			Jacques LANDRY		

CDC LAVALETTE TUDE DRONNE					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Pierre VARAILLON-LABORIE	X		Pascal DELPECH		
Pierre BONNEAU	X		Jean-François SERVANT	X	
Jean-Claude CHEVALIER	X		Pascal DUBOIS		

Date de convocation : 28 mars 2024 – Quorum : 18

Nombre de délégués titulaires : 34 – Nombre de délégués titulaires présents : 22

Nombre de délégués suppléants : 34 – Nombre de délégués suppléants présents : 3

Nombre de membres votants : 24

Assistaient à la séance

M. PAULHAC Laurent, Directeur du Syndicat du Bassin Versant du Né, M. BEBIEN Benoît, technicien milieux aquatiques, Mme PIETTE Margaux, technicienne zones humides, Mme Mélina CALVY, animatrice de la gestion intégrée et Mme DUBOIS Fabienne, secrétaire du Syndicat du Bassin Versant du Né.

M. le Président, Alain TESTAUD ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et remercie les membres présents.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2024 est validé à l'unanimité par le comité syndical.

M. Bruno GAY est nommé secrétaire de séance.

Délibération n°823

Convention de partenariat avec GRAINE – Mon Territoire au Fil de l'Eau

Monsieur le Président rappelle que, sur les bassins versants de la Charente et de la Charente-Maritime, les ressources en eaux superficielles, souterraines et les milieux aquatiques sont altérés et/ou à protéger. Des collectivités territoriales se sont engagées dans la mise en place de démarches d'amélioration et de préservation de l'état des eaux. Ces dernières nécessitent l'implication de l'ensemble des acteurs et habitants sur les territoires concernés. Une sensibilisation aux enjeux de l'eau, des milieux aquatiques et de leurs usages apparaît primordiale.

Sur les bases de ce constat, les animateurs des programmes d'actions menés par les collectivités se sont rapprochés des associations d'éducation à l'environnement compétentes et ont défini conjointement le besoin d'interventions pédagogiques et éducatives sur le thème de l'eau.

Il précise que ce partenariat a abouti à la mise en place d'un dispositif éducatif « Mon territoire au fil de l'eau » à destination des scolaires d'une part et du grand public d'autre part.

Suite à plusieurs années de mise en œuvre de ce dispositif sur le bassin versant du Né et d'autres territoires sur le bassin versant de la Charente, il propose au comité syndical de poursuivre le déploiement de ce dispositif sur le territoire de compétence du syndicat du bassin versant du Né.

Il propose que le SBVNé participe financièrement afin d'assurer le déploiement de MTFE sur son territoire à hauteur de 3 032 € pour l'année scolaire 2024-2025. Cela inclut deux modules scolaires et un module grand public.

Il termine en précisant que le partenariat avec l'association GRAINE et le déploiement sont formalisés par une convention.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres votants :

- Décide le déploiement du dispositif éducatif « Mon territoire au fil de l'eau » sur le territoire de compétence du syndicat du bassin versant du Né pour l'année scolaire 2024-2025 ;
- Accepte d'allouer une subvention à l'association GRAINE d'un montant maximal de 3 032 € pour l'année scolaire 2024-2025 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le GRAINE pour l'année 2024-2025, ainsi que tous les documents afférents.

Délibération n°824

Approbation du compte de gestion 2023

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 30 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°825

Délibération sur le compte administratif 2023

M. le Président invite le doyen de l'assemblée à prendre sa place puis sort de la salle.

Le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant du Né, réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOULETTE, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Alain TESTAUD, Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023,

lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses	553 218.42 €
Recettes	531 760.22 €
Résultat de clôture	8 215.22 €

Investissement	
Dépenses	668 878.22 €
Recettes	576 746.74 €

Résultat d'investissement	- 92 131.48 €
Résultat de clôture	130 493.40 €

(qui tient compte du résultat d'investissement N-1)

Restes à Réaliser	
Dépenses d'Investissement	174 435.74€
Recettes d'Investissement	160 063.18€

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le Compte Administratif 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres votants (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Approuve le Compte Administratif 2023
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Délibération n°826

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023

Le comité syndical, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, décide à l'unanimité des membres votants, d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 8 215.22 € €
Report investissement (ligne 001) excédent : 130 493.40 €

Délibération n°827

Présentation et vote du budget 2024

Considérant la présentation détaillée du budget primitif 2024, les remarques et débats de l'Assemblée,

Considérant l'équilibre du budget primitif 2024 comme suit :

Fonctionnement : 761 439.22 €
Investissement : 873 887.88 €

Le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant du Né, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- Adopte le budget primitif 2024,
- Autorise Monsieur le Président, à l'intérieur de chaque section, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Questions diverses

M. le président demande à l'assemblée s'il y a des questions. Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de questions, le président invite chaque membre votant à signer les pages du compte administratif 2023 et du budget 2024.

Le président remercie l'assemblée et lève la séance à 19h45.

Le secrétaire de séance

M. Bruno GAY

